

Fiche 1 — Les piliers de granit

*La formule de **Bonaparte** pour désigner ce qui survit aux régimes, aux guerres et aux hommes.*

1. L'expression des « masses de granit » est associée à une intervention de **Bonaparte** devant le **Conseil d'État**, le **8 mai 1802 — 18 floréal an X** — pendant les débats qui précèdent la création de la **Légion d'honneur**. **Bonaparte** y défend l'idée qu'une France pacifiée exige des cadres publics permanents.
2. L'image est parlante : le granit résiste, pèse et dure. Elle s'oppose aux changements rapides de constitutions, d'assemblées et de gouvernements qui ont marqué les années **1789-1799**. La formule propose une réponse à l'instabilité politique, pas un simple éloge de la force.
3. Le premier de ces piliers est le **Conseil d'État**, recréé en **décembre 1799** grâce au texte fondateur de **l'an VIII**. Il prépare les projets de loi et aide le gouvernement à les rédiger. Il réunit ainsi expertise juridique et pouvoir de décision au sommet de l'État.
4. En **1800**, la création des **préfets** donne au pouvoir central un représentant dans chaque département. Le préfet reçoit les instructions de Paris, supervise l'administration locale et fait remonter l'information. Il facilite l'application uniforme des lois et des décisions gouvernementales.
5. La même année, la **Banque de France** est fondée pour contribuer au rétablissement du crédit et de la circulation monétaire. Les **lycées**, créés en **1802**, doivent former les futurs cadres civils et militaires. Ces établissements encadrent le crédit, la formation et la reconnaissance du mérite.
6. Le programme se complète avec le **Concordat** de **1801**, le **franc germinal** de **1803**, le **Code civil** de **1804** et la **Cour des comptes** de **1807**. Ces créations n'ont pas toutes le même domaine : religion, monnaie, justice, éducation, administration. Toutes cherchent à fixer des règles communes dans des domaines essentiels.
7. Cette œuvre a une part autoritaire. Les préfets dépendent du gouvernement ; les institutions ne créent pas un équilibre démocratique comparable à celui d'un régime parlementaire moderne. Elles renforcent au contraire la capacité du centre à décider vite et à contrôler le territoire. Leur efficacité administrative réduit aussi l'autonomie locale.
8. La durée constitue le meilleur test de l'image. L'**Empire** s'effondre en **1814-1815**, tandis que ses principales institutions sont reprises par la **Restauration** et par les régimes suivants. Cette reprise confirme leur utilité, au-delà de l'homme et du régime qui les ont créées.
9. Cette continuité explique pourquoi l'héritage napoléonien ne se réduit pas aux cartes de l'Europe ou au souvenir des victoires. Les frontières conquises ont été perdues avec les défaites ; les administrations ont continué de fonctionner parce qu'elles répondaient à des besoins quotidiens.
10. Les piliers de granit résument le paradoxe napoléonien : un pouvoir personnel très concentré a produit des institutions impersonnelles et durables. Comprendre **Napoléon**, c'est donc regarder au-delà du champ de bataille. Son empreinte la plus constante se trouve dans une certaine idée de l'État : organisé, hiérarchisé, présent sur le territoire et capable de faire vivre des règles communes.

Fiche 2 — Le Code civil

Unifier le droit français sans effacer entièrement les hiérarchies de la société de son temps.

1. Le **Code civil des Français** est promulgué le **21 mars 1804**. Il rassemble dans un même ensemble les règles qui concernent les personnes, la famille, les biens et les contrats.
2. Avant lui, le droit privé français était très fragmenté. Dans une large partie du nord, les anciennes coutumes réglaient les successions, le mariage ou la propriété ; dans le sud, le droit écrit d'inspiration romaine gardait une forte place.
3. En **1800**, quatre juristes reçoivent la mission de préparer un projet : **Jean-Étienne-Marie Portalis, François Denis Tronchet, Félix-Julien-Jean Bigot de Préameneu et Jacques de Maleville**.
4. Le texte est discuté au **Conseil d'État** entre le **17 juillet 1801** et le **19 mars 1804**, au cours d'environ **107 séances**. **Bonaparte**, Premier consul, en préside personnellement une grande partie, surtout lorsque sont abordés le mariage, l'autorité parentale, l'adoption ou l'héritage.
5. Le Code affirme des principes qui prolongent la Révolution : l'égalité civile des citoyens, l'abolition des privilèges de naissance, la liberté de disposer de ses biens et la laïcité de l'état civil.
6. Cette égalité a des limites importantes. Le **Code civil** place la famille sous une forte autorité masculine : l'épouse mariée dépend juridiquement de son mari dans de nombreux actes, et le père dispose de pouvoirs étendus sur les enfants. Le divorce, admis par la Révolution, demeure autorisé mais dans des conditions plus restrictives. Lire le Code aujourd'hui exige de voir ces inégalités sans les minimiser.
7. La propriété privée occupe une place centrale. Après les confiscations, les ventes de biens nationaux et les bouleversements de la Révolution, le Code donne aux propriétaires un cadre stable. Il facilite aussi les échanges par des règles précises sur les contrats, les obligations et les successions. Cette sécurité juridique sert autant aux familles qu'au développement de la vie économique.
8. En **1807**, le texte prend officiellement le nom de **Code Napoléon**, ce qui attache l'œuvre législative au nom de l'empereur. Les armées françaises l'introduisent dans plusieurs territoires européens. Même après le départ des Français, il inspire durablement des législations en **Belgique**, en **Italie** et dans de nombreux États qui cherchent à moderniser leur droit civil.
9. Le Code a été constamment modifié depuis le XIXe siècle : les droits des femmes, l'autorité parentale, le divorce, la filiation ou les rapports de propriété ont évolué. Mais la structure d'ensemble et le principe d'un droit civil commun demeurent. La longévité du texte ne signifie pas qu'il soit resté immobile ; elle montre sa capacité à être réformé sans perdre sa fonction d'ossature.
10. Le **Code civil** révèle ainsi une facette essentielle de **Napoléon** : il ne cherche pas seulement la victoire militaire, il veut donner des formes durables à la France. Son texte le plus célèbre porte à la fois l'héritage de l'égalité révolutionnaire, le désir d'ordre du **Consulat** et les limites sociales d'une époque qui place l'autorité familiale au premier rang. Cette précision évite de réduire cet épisode à une image simple.